

Avis public



RÈGLEMENT 1051-24

PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le règlement suivant a été adopté à la séance régulière du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 7 mai 2007 et est déposé au bureau d'arrondissement au 13665, boulevard de Pierrefonds, pour l'information de toutes les personnes intéressées.

RÈGLEMENT 1051-24

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1051 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 29 RELATIF AUX PLANS D'ENSEMBLE.

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro,
ce vingtième jour du mois de mai de l'an 2007.

Suzanne Corbeil, avocate
Secrétaire d'arrondissement et
Directeur du bureau d'arrondissement

/nl